

Chaumont, le 16 janvier 2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclenchement du niveau 3 « Froid extrême » du Plan Grand Froid en Haute-Marne

Au vu des prévisions météorologiques et des températures extrêmement basses attendues pour les prochaines 24 heures (jusqu'à - 16° en Température ressentie sur Langres), **Françoise SOULIMAN, Préfet de la Haute-Marne** a décidé d'activer, à compter de ce jour, lundi 16 janvier 2017, à 16 h 00 le **niveau 3 « Froid extrême »** du plan départemental d'urgence hivernale.

Cette décision entraîne un renforcement du niveau de vigilance à l'égard des personnes sans abris, en particulier lors des rondes préventives, ainsi que des capacités d'hébergement du département. Le déclenchement de ce niveau permet l'ouverture de 24 places d'hébergement supplémentaires dans quatre nouveaux centres d'accueil du département.

Les mesures prises dans le cadre du niveau 3 sont :

- ✓ intensification des maraudes en lien avec les différents réseaux de secouristes jusqu'à 23 h 30 ;
- ✓ mobilisation de places d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du département ;
- ✓ patrouilles par les forces de sécurité intérieure et les pompiers.

En cas de constat de la présence de personnes en difficulté à l'extérieur, le **numéro d'appel d'urgence sociale à contacter est le «115»**.

L'appel est ***gratuit et anonyme***. Il constitue un moyen d'information rapide et concret en matière de structures ouvertes, d'aide alimentaire, d'accès aux soins et à l'hygiène.

Le «115 » permet d'orienter de façon immédiate, 24 heures sur 24, les personnes en difficulté vers la structure d'hébergement la plus proche. Il est en lien avec les services de secours et de sécurité (n^{os} d'appel :15, 17, 18 et 112).

Si une personne refuse d'être mise à l'abri, alors qu'elle semble en danger, il appartient aux agents entrés à son contact d'user, dans un premier temps, de toute leur persuasion, et en cas d'échec, de prévenir le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) qui activera les moyens de secours adaptés à la prise en charge de la personne. L'obligation d'assistance à personne en danger qui impose, le cas échéant, de faire hospitaliser une personne avec ou sans son consentement sera à apprécier par les acteurs de terrain avec le médecin régulateur du SAMU.

Le Préfet de la Haute-Marne vous invite par ailleurs à suivre les recommandations suivantes :

- *Pensez à prendre des nouvelles des personnes de votre entourage les plus sensibles aux effets du froid. Soyez plus attentifs aux enfants et aux personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.*
- *Évitez les expositions prolongées au froid et au vent et les sorties le soir et la nuit.*
- *Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau. Couvrez-vous la tête, le cou, les mains et les pieds; ne gardez pas de vêtements humides.*
- *Couvrez-vous le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.*
- *Portez de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.*
- *Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée car cela ne réchauffe pas.*
- *Limitez les efforts physiques comme courir.*
- *Ne surchauffez pas votre logement mais chauffez normalement en vous assurant de sa bonne ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.*

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55